

Monsieur le Président de l'AFCEN,

Vous m'avez transmis par courrier en date 31 octobre 2017, le document référencé RM 16-274 rév. C : « Guide sur les contrôles visuels de fabrication en lien avec l'Analyse de Risques », une projet de sa révision D a été transmise le 28 septembre 2018 et une version définitive a été transmise le 14 novembre 2018.

Selon les conditions définies par la commande 18-382 du 15 juin 2018 et le Contrat AFCEN-GSEN du 20 décembre 2017 a procédé à l'instruction de ce document.

A ce titre, des réunions d'échanges entre le GSEN et l'AFCEN ont eu lieu notamment les :

- 12 septembre 2018,
- 8 novembre 2018,

Aussi, en complément, de nombreux échanges téléphoniques ont complété ces réunions.

Les rapports successifs suivants ont été transmis à l'AFCEN :

- Note de réunion du 12 septembre 2018
- Rapport 2018-05 rev 0 du 9 novembre

A l'issue de cette instruction, le GSEN considère que :

La démarche proposée par le document RM 16-274 rév. D : « Guide sur les contrôles visuels de fabrication en lien avec l'Analyse de Risques », constitue un moyen approprié pour conduire les Contrôles Visuels de Fabrication en lien avec l'Analyse de risques.

Le GSEN prend note que ce guide sera complété lors du prochain programme à quatre ans par une approche spécifique aux ensembles et par la proposition de parades adaptées pour la prise en compte des et le traitement des principaux « défauts attendus » issus de ces contrôles. Le GSEN note également qu'une réflexion plus élargie concernant la fonction inspection sera conduite à l'occasion du programme AFCEN 2019-2022.

Fait le 28 novembre 2018 à La Défense

Pour le GSEN

L. Balahy en qualité de mandataire du GSEN.

Signature :

